



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/262

S/19699

28 mars 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 40 et 63 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 28 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite le 25 mars 1988 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères d'Israël concernant la récente utilisation alarmante d'armes chimiques au Moyen-Orient (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 63 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Johanan BEIN

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères
d'Israël publiée le 25 mars 1988

Nous estimons que les actes perpétrés cette semaine par l'Iraq sont des plus alarmants. Qu'ils soient l'occasion de nous rappeler sérieusement que certains pays du Moyen-Orient sont prêts à recourir aux armes chimiques, massacrant impitoyablement hommes, femmes et enfants sans défense.

Ces actes constituent une violation du Protocole de Genève de 1925 interdisant la guerre chimique. Le Gouvernement israélien a, à maintes reprises (et encore tout récemment lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies), exprimé son inquiétude devant la prolifération d'engins chimiques dans la région, en particulier en Iraq, en Iran et en Syrie.

L'Iraq a violé de façon flagrante les engagements et obligations qu'il a contractés en vertu du Protocole de Genève de 1925. Israël y voit un exemple du mépris de certains régimes de la région pour les accords internationaux.

Nous sommes consternés par le silence de la communauté internationale face aux atrocités perpétrées contre la minorité ethnique kurde en Iraq. Il est révélateur que, jusqu'ici, la question n'ait même pas été évoquée à la réunion de l'Organisation de la Conférence islamique, qui se tient à Aman.
